

Les effets potentiels du projet d'exploitation d'une mine et d'une usine de niobium à Oka sur les eaux de surface et les eaux souterraines ainsi que sur leurs utilisations

Oka, le 17 février 2005

Monsieur Joseph Zayed
Président
Commission du BAPE
575, rue Saint-Amable (bureau 2.10)
Édifice Lomer Gouin
Québec (Québec) G1R 6A6

208

DM16

Les effets potentiels du projet d'exploitation d'une mine et d'une usine de niobium à Oka sur les eaux de surface et les eaux souterraines ainsi que sur leurs utilisations

Oka

6211-08-003

M. le Président,

Je me nomme Eric St-Denis et je suis copropriétaire avec ma conjointe Anne Laurendeau du Verger Coeur de Pomme situé au 19 rang Ste-Sophie à Oka. Nous sommes situés entre l'ancien site SLC et le projet Niocan, plus précisément voisins immédiats au Nord-ouest de l'ancien site SLC

L'intérêt que nous portons au projet est motivé par le souci de l'impact du projet sur nos vies et celles de nos 3 jeunes enfants. Nous sommes aussi préoccupés par l'impact du projet sur l'environnement dans lequel nous vivons.

Les sujets traités dans ce mémoire seront principalement ceux pour lesquels une intervention a déjà été faite de ma part durant les audiences.

Nos préoccupations face au projet sont les suivantes :

1) Les effets potentiels du pompage des eaux souterraines sur la quantité et la qualité de ces eaux

Des événements hydro-géologiques inexplicables se sont produits en 1985, soit près de 10 ans après la fermeture de SLC, dans un rayon bien au delà du rayon de rabattement significatif suggéré par le promoteur pendant l'opération SLC. Le refoulement du puit de M. Ferlay à 3.8km de S-60 et donc davantage distant du puit SLC (DT4, pp111-113), et le manque d'eau de M. St-Denis à 2 km du puit SLC (DT5, p37, par 1575-1580). Dans ce dernier cas, le promoteur semble mal interpréter le propos dans la référence qu'il en fait dans DM11 point 2-f). Il s'agit bel et bien d'un manque d'eau en 1985 documenté devant les tribunaux au

cœur d'un litige lors de l'achat de la propriété. Il n'y avait pas de serre à ce moment chez M. St-Denis et aucune utilisation abusive du puit. Par la suite, le puit a toujours bien répondu à la sollicitation grandissante requise par les serres au printemps. Que s'est-il passé en 1985 en ces endroits extérieurs à la carbonatite et en dehors du rayon d'impact de SLC admis par le promoteur? Je rappelle qu'une donnée a été présentée en audience à l'effet que le niveau des fosses était loin d'être remonté à l'état d'équilibre qu'on note aujourd'hui (DT6, p.37, par. 1555-1570). Si ces événements hydro-géologiques distincts, mais simultanés, ne sont pas le résultat d'un rabattement significatif ou du retrait de ce rabattement, on peut au moins supposer un effet significatif des gradients de pression hydrauliques souterrains sur ces puits.

Les représentants du Menv. semblent plus conservateurs que le promoteur au sujet du rayon de rabattement significatif et ont rappelé à maintes occasions que le mécanisme de suivi entendu dans les engagements du promoteur ne s'arrête pas à 2km, mais continue au besoin. Niocan semble incrédule sur les impacts possibles hors de la carbonatite. Toutefois M. Dessau, de la santé publique, a émis une crainte quant à la limite de l'influence à la carbonatite notamment dans le cas du Radon (DT2, p.73-75). Une possibilité de corrélation entre la migration du Radon et la conductivité hydraulique a d'ailleurs été acceptée par M. Lamontagne, du Menv. (DT5, p.40, par. 1685-1695).

L'absence largement débattue en audience de modélisation hydro-géologique fiable et la tentative du promoteur de pallier par des engagements ne fait qu'amplifier le doute au sujet du rabattement et ainsi la quantité des eaux souterraines disponibles. Par ailleurs, le promoteur explique que le rabattement sera plus faible dans la zone entre les sites SLC et S-60 dû au maintien du niveau d'eau de procédé dans le parc à résidus. Cet énoncé peut rassurer sur la quantité, mais certainement pas sur la qualité des eaux souterraines. Cet aspect sera traité dans les inquiétudes dues au parc à résidus.

2) Les effets de la variation du niveau des eaux souterraines pouvant résulter de leur pompage sur les différents usages de ces eaux, notamment sur les usages agricoles.

Le promoteur nous a souvent rappelé que l'agriculture utilisait majoritairement les eaux de surface pour ces besoins. Nous avons fait l'énoncé que la pomiculture en particulier était à un point tournant et que les pommiers standards

qui nécessitent entre autre plus de pesticides et pas d'irrigation seront majoritairement remplacés par des pommiers nains nécessitant moins de pesticide mais de l'irrigation. Nous croyons en l'effet de la réduction des pesticides sur la qualité de l'environnement. Le besoin d'eau d'irrigation sera cependant plus grand dans le futur.

De plus, exception faite de l'étang sur notre propriété, il semble y avoir peu ou pas de bons cours d'eau ou étang chez les autres pomiculteurs de cette portion du rang. L'eau de surface étant fortement reliée à la topographie du terrain, le producteur qui se trouve sur un pic d'élévation par rapport à son entourage n'a pas la capacité de capter cette eau. Dans cet optique, il est très raisonnable d'envisager d'avoir recourt à des puits artésiens pour l'irrigation. On sait que 55% des puits souterrains actuels ont une eau de bonne qualité (DT2, p.25, par.1070). On peut supposer avoir 55% des chances que l'eau d'un nouveau puit artésien rencontre les critères d'irrigation. 55% de chances, c'est déjà mieux que 0%.

3) Les effets de l'entreposage des résidus miniers dans les fosses et le parc à résidus sur la qualité des eaux souterraines et des eaux de surface.

Nous sommes très préoccupés par l'entreposage des résidus miniers dans les fosses SLC. Il a été admis par le promoteur que les fosses ne sont pas étanches. En fait, elles sont directement reliées au réseau des anciennes galeries de la SLC. On sait que ces galeries s'étendent sur près d'un km, principalement en direction Nord-est (DT4, p.34).

On ne semble pas certain des réactions chimiques ou du résultats de ces réactions dans les fosses lorsque les eaux de procédés seront ajoutées aux eaux actuelles de fosses (DT2, p.103), (DT4, p79-81), mais il est certain qu'il y aura des contaminants en suspension. On a aussi mentionné qu'il y avait de l'équipement mécanisé, et conséquemment des lubrifiants et carburants, laissés sous terre lors de l'abandon de SLC. Le promoteur tente de nous rassurer en mentionnant que la vitesse restreinte de l'eau à travers le roc ne peut permettre de transporter de matière en suspension. Toutefois, on peut imaginer que l'appel d'eau du projet Niocan va entraîner des mouvements d'eau des fosses vers les galeries même si elles ne sont pas directement dans le sens du pompage. Dans les galeries, la vitesse de l'eau pourrait-elle permettre un transport des contaminants? Jusqu'où ceux-ci pourraient-ils voyager avant de se

déposer contre une paroi? Qu'advient-il de ces contaminants suite à l'arrêt du pompage par Niocan? La pression inverse les poussera-t-elle dans d'autres directions? Autant de questions sans réponses qui permettent de craindre pour la qualité de l'eau souterraine pendant et après le projet Niocan.

Il n'est pas rassurant de penser que l'aquifère compris entre SLC et S-60 servira de filtre géant pour les contaminants des procédés de Niocan. Il est difficile de comprendre comment on peut qualifier de circuit fermé la circulation des eaux de procédés en présence d'un tel exutoire pour les fosses.

4) Les effets de l'entreposage des résidus miniers et des scories dans les galeries souterraines sur la qualité des eaux souterraines

Il est préoccupant de constater le peu d'échantillonnage utilisé pour les tests de lixiviation des scories (DT6, p.92-94).

5) Les effets du rejet des eaux d'exhaures sur la qualité des eaux du ruisseau Rousse et sur l'utilisation de ces eaux à des fins d'irrigation.

De très éloquents représentations ont été faites par des citoyens sur l'inquiétude que représente la qualité des eaux d'exhaures, particulièrement lors des séances de soirées. Nous supportons ces inquiétudes et déclarons notre désir de maintenir l'alignement de notre entreprise sur la voie de la saine gestion agro-environnementale pour contribuer à l'amélioration de la qualité des cours d'eau et plans d'eau. La qualité des eaux d'exhaures pour irrigation semble incertaine, mais nous sommes aussi préoccupés par sa quantité et sa disponibilité. En effet, si on considère le bilan annuel de l'eau souterraine, on constate que Niocan pomperait à l'année alors que l'utilisation de ces eaux pour irrigation n'a de sens que pendant une certaine période à l'été. L'eau pompée pendant le reste de l'année serait perdue, strictement sur le plan du bilan de la ressource eau.

De plus, la disponibilité des eaux d'exhaures demeure aussi un enjeu. Le ruisseau Rousse étant au sud-ouest du rang Ste-Sophie sur la portion en aval du projet, les producteurs qui se situent sur le côté nord-est du rang n'ont pas accès directement à cette ressource. Cette problématique ajoute davantage de complications si l'on considère la difficulté que pourrait éprouver certains pomiculteurs à capter l'eau de surface dans ce secteur.

Agrotourisme:

L'agrotourisme s'est énormément développé dans la région des Basses-Laurentides dans la dernière décennie. Le dynamisme des entreprises est tel que toute analyse économique qu'on en fait devrait se pencher sur l'augmentation des valeurs et la prévision de celles-ci dans l'avenir. Une analyse sèche des valeurs ponctuelles (passées) ne reflète pas le potentiel de développement.

Le promoteur remet en cause le chiffre de 1 500 000 visiteurs par an pour l'auto-cueillette (DM11 point 10a). Ce chiffre nous semble tout à fait pertinent. Effectivement, l'autoroute 640 subit des problèmes de congestion en septembre et octobre. À cela il faut ajouter qu'un nombre grandissant de visiteurs s'informe des routes alternatives à prendre pour éviter les congestions. Ils arrivent de partout, alors l'autoroute et la 344 ne sont pas les seules voies.

Conclusion:

La question qui revient le plus souvent lorsqu'on se penche sur le dossier est le manque de données. Par exemple :

- Manque de données sur le rabatement pendant SLC.
- Manque de données sur la réaction chimique dans les fosses.
- Manque de données sur la lixiviation des scories et résidus.
- Manque de données sur l'épaisseur des dépôts meubles.
- Manque d'échantillons d'eau du fond du gisement Niocan S-60.

Le promoteur aurait eu besoin de ces données pour bien simuler l'impact du projet sur les questions soulevées par la présente enquête. À défaut d'avoir les données, il aurait dû en prendre davantage lorsque c'était possible ou avoir recouru à des essais empiriques détaillés. Il arrive en recherche qu'on ne puisse modéliser numériquement un processus. On peut alors avoir recouru à des tests pilotes pour mieux se documenter. Dans le cas présent, il est très inquiétant de voir que le projet global de Niocan servira d'usine pilote avec la population et l'environnement comme sujet de test.

Le promoteur s'appuie trop souvent sur l'exemple de SLC alors qu'il y a un manque de données pour vraiment apprécier l'impact de SLC sur l'environnement.

De plus, les normes environnementales et le niveau de suivi ont beaucoup changés depuis la période SLC. La présence du site SLC abandonné avec toutes ces galeries non condamnées à proximité du projet Niocan devrait ajouter de l'incertitude car on n'a pas vécu cette présence d'une deuxième mine lors de l'opération de SLC.

Recommandations :

Étant donné l'incertitude qui demeure toujours même sur les questions visées par la présente étude;

Étant donné que plusieurs impacts n'ont toujours pas été étudiés suffisamment par les ministères concernés :

Impact sur l'agriculture en tenant compte du développement de celle-ci.

Impact sur l'agro-tourisme en tenant compte de son évolution constante et des possibilités futures.

Impact sur la santé de la population présente et à venir.

Étude socio-économique complète et indépendante.

...

Nous recommandons au ministre « qu'un mandat d'étude élargie soit donné au BAPE afin de bien adresser toutes les incertitudes et que la population puisse y prendre part dans des audiences publiques traitant de tous les enjeux » avant d'émettre un CA en faveur de Niocan .

Nous souhaitons, M. le président, que vous soumettiez cette recommandation au ministre de l'environnement .

De plus, nous recommandons qu'une évaluation sérieuse et indépendante de tous les risques soit conduite et qu'un montant de garantie approprié soit exigé du promoteur. Nous considérons que le montant de \$80 000 de garantie pour la restauration du site est dérisoire compte tenu de l'ampleur du projet.

Merci de l'intérêt que vous portez à notre lettre

Eric St-Denis